

Conseil de sécurité

Distr. générale
8 juin 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 5 juin 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

[Orignal : anglais et français]

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 2526 (2020) du Conseil de sécurité, adoptée le 5 juin 2020 au titre de la question « La situation en Libye ». La résolution a été adoptée conformément à la procédure de vote énoncée dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), procédure qui a été arrêtée en raison de la situation exceptionnelle résultant de la pandémie de maladie à coronavirus.

Conformément à cette procédure, je vous fais tenir ci-joint une copie des documents suivants :

- Ma lettre datée du 4 juin 2020, adressée aux Représentantes permanentes et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité, dans laquelle je mets aux voix le projet de résolution portant la cote S/2020/500 (voir annexe I et pièce jointe) ;
- Les lettres reçues des membres du Conseil de sécurité, dans lesquelles ils communiquent la position de leur pays sur le projet de résolution (voir annexes II à XVI) ;
- Le texte des déclarations envoyées ultérieurement par les membres du Conseil de sécurité, dans lesquelles ils expliquent leur vote (voir annexes XVII et XVIII).

La présente lettre, accompagnée de ses annexes, sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Nicolas **de Rivière**

20-07582 (F) 110620 220620







Annexe I

Lettre datée du 4 juin 2020, adressée aux Représentantes permanentes et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

[Orignal : anglais et français]

Conformément à la procédure dont sont convenus les membres du Conseil de sécurité compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, et comme décrit dans la lettre datée du 27 mars 2020, adressée à tous les membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/253), j'appelle votre attention sur ce qui suit.

Les membres du Conseil ont débattu d'un projet de résolution, soumis par l`Allemagne au titre de la question « La situation en Libye ». Ce projet de résolution (voir le document ci-joint portant la cote S/2020/500) a été mis en bleu.

En ma qualité de Président du Conseil de sécurité, je mets maintenant aux voix le projet de résolution susmentionné. La période de vote de 24 heures non prorogeable commencera à 15 heures le jeudi 4 juin 2020. La période de vote non prorogeable de 24 heures expirera à 15 heures le vendredi 5 juin 2020.

Je vous prie de bien vouloir indiquer votre vote (pour, contre ou abstention) sur le projet de résolution et, le cas échéant, votre explication de vote en envoyant par voie électronique, dans le délai de 24 heures non prorogeable précisé ci-dessus, une lettre signée du (de la) Représentant(e) permanent(e) ou du (de la) Chargé(e) d'affaires par intérim à la Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité (egian@un.org).

J'ai l'intention d'envoyer, dans les trois heures suivant la fin de la période de vote de 24 heures, une lettre faisant état du résultat du vote. Je compte aussi réunir par visioconférence le Conseil de sécurité pour annoncer le résultat du vote, peu après la fin de la période de vote, dans l'après-midi du vendredi 5 juin 2020.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la France auprès de
l'Organisation des Nations Unies
Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Nicolas **de Rivière**

Pièce jointe

Nations Unies S/2020/500



Conseil de sécurité

Provisoire
4 juin 2020 2020
Français
Original : anglais

Allemagne : projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Rappelant sa résolution 1970 (2011) imposant l'embargo sur les armes à la Libye et toutes ses résolutions ultérieures sur la question,

Rappelant également ses résolutions 2292 (2016), 2357 (2017), 2420 (2018) et 2473 (2019) concernant le strict respect de l'embargo sur les armes en haute mer au large des côtes libyennes,

Réaffirmant sa résolution 2510 (2020), *rappelant* la Conférence de Berlin sur la Libye tenue le 19 janvier 2020, *conscient* du rôle important que jouent les pays voisins et les organisations régionales,

Conscient que la Charte des Nations Unies lui confie la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales,

Réaffirmant que le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, constitue une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité,

Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. *Décide* de prolonger les autorisations visées dans la résolution 2473 (2019) pour une nouvelle période de douze mois à compter de la date de la présente résolution ;

2. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport, dans les onze mois suivant l'adoption de la présente résolution, sur l'application de celle-ci ;

3. *Décide* de rester activement saisi de la question.

Annexe II

Lettre datée du 4 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me réfère à la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 4 juin 2020, relative au projet de résolution portant sur la Libye (S/2020/500).

Conformément à la procédure établie pour l'adoption des résolutions compte tenu des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, j'ai le plaisir d'indiquer que la Belgique vote pour le projet de résolution. À ce stade, ma délégation n'a pas l'intention de faire d'explication de vote.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Belgique auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Marc **Pecsteen de Buytswerve**

Annexe III

Lettre datée du 5 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, ainsi que votre équipe du ferme concours apporté pour faciliter le processus de vote.

J'ai le plaisir de vous informer que la Chine vote pour le projet de résolution déposé par l'Allemagne concernant la prolongation des autorisations visées dans la résolution 2473 (2019) (S/2020/500).

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Zhang** Jun

Annexe IV

Lettre datée du 4 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité

Je me réfère à votre la lettre datée du 4 juin 2020, concernant le projet de résolution publié sous ls cote S/2020/500, au titre de la question « La situation en Libye ».

Sur instruction de mon gouvernement, la République dominicaine vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Envoyé spécial de la République dominicaine
auprès du Conseil de sécurité
(*Signé*) José **Singer Weisinger**

Annexe V

Lettre datée du 4 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, ma délégation vote pour le projet de résolution S/2020/500, déposé par l'Allemagne au titre de la question « La situation en Libye ».

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Estonie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Sven **Jürgenson**

Annexe VI

Lettre datée du 5 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je me réfère à notre lettre du 4 juin 2020, appelant les membres du Conseil au vote sur le projet de résolution déposé par l'Allemagne, au titre de la question « La situation en Libye », mis en bleu sous la cote S/2020/500.

La France vote pour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la France auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Nicolas **de Rivière**

Annexe VII

Lettre datée du 5 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 4 juin 2020 du Président du Conseil de sécurité, par laquelle il engage une procédure de vote par écrit, conformément à l'accord conclu entre les membres du Conseil de sécurité.

Le vote de la République fédérale d'Allemagne sur le projet de résolution qu'elle a déposé au titre de la question « La situation en Libye », et publié sous la cote S/2020/500, est le suivant.

La République fédérale d'Allemagne vote pour le projet de résolution susmentionné.

Veuillez trouver ci-joint notre explication de vote sur le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent adjoint de l'Allemagne
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jürgen **Schulz**

Annexe VIII

Lettre datée du 4 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me réfère à la lettre datée du 4 juin 2020, du Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution portant sur la prolongation des autorisations visées dans la résolution 2473 (2019) concernant le respect de l'embargo sur les armes en haute mer au large des côtes libyennes (S/2020/500).

J'indique par la présente que l'Indonésie vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Indonésie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Dian Triansyan **Djani**

Annexe IX

Lettre datée du 4 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'écris en référence à la lettre datée du 4 juin 2020 du Président du Conseil de sécurité, dans laquelle il appelle les membres du Conseil à indiquer leur vote sur le projet de résolution portant la cote S/2020/500, déposé par l'Allemagne au titre de la question « La situation en Libye ».

Conformément à la procédure provisoire d'adoption des résolutions arrêtée en raison des restrictions découlant de la pandémie de maladie à coronavirus, j'ai l'honneur d'indiquer que la République du Niger vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Niger auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Abdou **Abarry**

Annexe X

Lettre datée du 5 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée du 4 juin 2020, annonçant l'ouverture de la procédure de vote sur le projet de résolution portant sur la question « La situation en Libye » (S/2020/500).

Conformément à la procédure d'adoption des résolutions du Conseil de sécurité en vigueur durant la période de restriction des déplacements à New York en raison de la pandémie de maladie à coronavirus, décrite dans la lettre du Président du Conseil de sécurité, datée du 27 mars 2020 (S/2020/253), j'ai l'honneur de vous informer que la Fédération de Russie vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Vassily **Nebenzia**

Annexe XI

Lettre datée du 4 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer au projet de résolution S/2020/500, déposé par l'Allemagne, au titre de la question « La situation en Libye ».

À cet égard, je vous informe que Saint-Vincent-et-les Grenadines vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Inga Rhonda **King**

Annexe XII

Lettre datée du 4 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je me réfère à votre lettre datée du 4 juin 2020, concernant le projet de résolution du Conseil de sécurité, publié sous la cote S/2020/500, portant sur le respect de l'embargo sur les armes en haute mer au large des côtes libyennes.

La délégation de la République sud-africaine vote pour le projet de résolution susmentionné.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Afrique du Sud
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jerry Matthews **Matjila**

Annexe XIII

Lettre datée du 4 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

En référence à la lettre datée du 4 juin 2020, du Représentant permanent de la France, Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution déposé par l'Allemagne, au titre de la question « La situation en Libye », publié sous la cote S/2020/500, je vous informe que la Tunisie vote pour le projet de résolution.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de la Tunisie auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kais **Kabtani**

Annexe XIV

Lettre datée du 4 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

En référence à la lettre datée du 4 juin 2020, du Président du Conseil de sécurité, le Royaume-Uni vote pour le projet de résolution relatif à la question « La situation en Libye » (S/2020/500).

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jonathan **Allen**

Annexe XV

Lettre datée du 4 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ce qui concerne le projet de résolution S/2020/500, déposé par l'Allemagne, au titre de la question « La situation en Libye », les États-Unis d'Amérique votent pour.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente des États-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Kelly **Craft**

Annexe XVI

Lettre datée du 5 juin 2020, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

En référence à la lettre datée du 4 juin 2020, du Président du Conseil de sécurité, concernant le projet de résolution S/2020/500, déposé par l'Allemagne, au titre de la question « La situation en Libye ;

Conformément à l'accord et à la procédure dont sont convenus les membres du Conseil de sécurité pour l'examen des projets de résolution durant les circonstances extraordinaires créées par la pandémie de maladie à coronavirus, comme décrit dans la lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 7 mai 2020 portant sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité ;

Je vous informe par la présente, Monsieur le Président, que le Viet Nam a décidé de voter pour le projet de résolution susmentionné et n'entend pas, à ce stade, faire de déclaration sur la question.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Viet Nam auprès de
l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Dang** Dinh Quy

Annexe XVII

Déclaration de M. Juergen Schulz, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Aujourd'hui, le Conseil de sécurité renouvelle l'appel à l'action lancé dans sa résolution 2292 (2016), dans laquelle, afin de contribuer au respect de l'embargo sur les armes à destination de la Libye, le Conseil de sécurité a autorisé les États Membres, agissant à titre national ou dans le cadre d'organismes régionaux, à inspecter en haute mer au large des côtes libyennes les navires qui seraient susceptibles de violer l'embargo sur les armes. Quatre ans plus tard, dans le contexte d'une escalade constante des combats et des attaques contre les civils et des cibles civiles, cet appel à l'action reste malheureusement d'actualité.

La prolongation de l'autorisation d'inspecter les navires est un signal important indiquant que la communauté internationale reste saisie de la situation en Libye et qu'elle est disposée et prête à agir.

Je salue les efforts de l'Union européenne, qui a mobilisé des ressources considérables en vertu de cette autorisation, en particulier avec le déploiement de l'ancienne opération militaire de l'Union européenne dans la partie sud de la Méditerranée centrale (opération SOPHIA), et l'actuelle opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (opération IRINI). L'opération IRINI, avec ses capacités de surveillance navale et aérienne, est un moyen de dissuasion efficace et un partenaire important du Groupe d'experts qui assiste le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011), concernant la Libye. L'opération IRINI a appuyé l'application de l'embargo sur les armes et a arraisonné des navires à plusieurs reprises depuis son lancement à la fin du mois de mars.

L'Union européenne a fait montre de sa volonté d'agir de manière transparente, et elle se montre à la hauteur de son obligation d'agir strictement dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité. L'opération IRINI sera présente là où elle est le plus nécessaire, garantissant ainsi que les efforts pour appliquer l'embargo sur les armes restent équilibrés et efficaces.

Le strict respect de l'embargo sur les armes est de la plus haute importance pour créer l'espace tant nécessaire pour trouver une solution politique à un conflit qui ne peut être résolu par des moyens militaires. Avec la résolution 2526 (2020), le Conseil de sécurité dote la communauté internationale d'un outil précieux. Cette résolution n'est pas conçue exclusivement pour l'Union européenne, mais elle s'adresse à la communauté internationale dans son ensemble. L'Allemagne se félicite donc de la volonté affichée par les États voisins et d'autres organisations régionales de continuer à s'impliquer en permanence, comme en témoignent le texte actuel de la résolution, ainsi que la référence faite à la résolution 2510 (2020) pour rappeler les engagements pris à la Conférence de Berlin sur la Libye.

Pour que d'autres acteurs se manifestent et soutiennent les efforts déployés par l'opération IRINI, la prévisibilité des actions du Conseil de sécurité sera cruciale. Il s'agit d'une opération complexe, qui fait appel aux efforts financiers et logistiques et de planification de plusieurs États membres de l'Union européenne. Un renouvellement de 12 mois fournit la certitude nécessaire pour mener une telle opération.

Pour conclure, je tiens à remercier l'Union européenne pour sa volonté constante d'informer le Conseil sur ses opérations. En tant que nouveau rédacteur sur la question, nous sommes également reconnaissants à l'ancien rédacteur, le Royaume-Uni, et aux membres du Conseil pour leur soutien sans faille.

Annexe XVIII

Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

La délégation russe a soutenu l'initiative visant à prolonger d'une année supplémentaire le régime spécial d'inspection en haute mer au large des côtes libyennes établi par la résolution 2292 (2016), dans le but de garantir le respect de l'embargo sur les armes décidé par le Conseil de sécurité. Ces mesures spéciales pourraient être utiles, parce que la crise libyenne demeure une source de grande d'instabilité régionale, et est accompagnée d'un trafic d'armes.

Nous avons pris note de la décision de l'Union européenne de lancer une nouvelle opération militaire de l'Union européenne en Méditerranée (opération IRINI), chargée d'appuyer la mise en œuvre de l'embargo sur les armes des Nations Unies concernant de la Libye. L'opération doit être pleinement conforme au droit international ainsi qu'au cadre établi par la résolution 2292 (2016). Toute modification de ses activités au-delà du champ d'application de cette résolution exigera l'accord du Conseil de sécurité. Nous nous attendons à ce que l'opération IRINI soit menée le long de toute la côte libyenne. Un déséquilibre ou une partialité à cet égard pourrait être préjudiciable aux efforts internationaux visant à promouvoir le dialogue entre les parties libyennes.

Nous réaffirmons le rôle central de l'ONU dans le règlement libyen. Nous espérons que la médiation des Nations Unies sera couronnée de succès, et nous espérons qu'un nouveau Représentant spécial du Secrétaire général sera rapidement nommé.